



Plus value vente d'un bien succession

Par **Zelia30**, le **07/03/2020** à **11:24**

Bonjour ,

Mon père est décédé en 1989 j'ai acquis d'après l'acte la nu propriété de la totalité des biens meubles et immeubles ma mère l'usufruit il s'agit de la moitié de la maison .ma mère est décédée en 2014 Je revends cette maison J ai consulté un notaire qui me dit que je n'ai pas de plus value Or au téléphone le clerc m'annonce qu'il y a une plus value ...Pouvez vous m'aider merci

Par **Visiteur**, le **07/03/2020** à **12:27**

Bonjour Zelia,

Si cette maison n'est pas votre résidence principale et qu'elle se vend à un prix nettement supérieur à celui retenu lors des successions. Il peut en effet y avoir plus-value.